

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE TERRE DE LOUIS PASTEUR	Réunion du 8 novembre 2018
Thème : Administration Générale Délibération 2018-13	

Présents : 14	Votants : 14
---------------	--------------

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Séance présidée par: M. René MOLIN

Sont présents : M. AMIENS, Mme BARTHOULOT, Mme BOURGEOIS, M. BRUNIAUX, Mme COSSART, Mme CRETIN-MAITENAZ, M. FRANCONY, M. GAGNOUX, Mme GALLOT, M. LEFEVRE, M. MOLIN, M. SCHWARTZ, Mme SIMON, Mme VUILLEMIN-LAXENAIRE.

Présents sans voix délibérative : M. AUBOYNEAU, Mme DELARBRE (pour M. CHANET) Mme LEROI, M. MAUBLANC, Mme MOREL, M. PERNETTE (pour Mme ALEXANDRE-BAILLY), M. VIDAL, M. RAICHVARG.

Sont excusés : Mme ALEXANDRE-BAILLY, M. CHANET, M. FICHÈRE, M. PERNOT.

Donnent pouvoir :

Le quorum fixé à 12 est atteint.

4. Approbation de demande de reconnaissance d'intérêt général

Au regard des articles 200 et 238 bis du code général des impôts, et notamment du paragraphe b de l'article 200, l'EPCC s'intègre dans le cadre prévu pour être autorisé à délivrer des reçus fiscaux :

« D'œuvres ou d'organismes d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel, ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, notamment à travers les souscriptions ouvertes pour financer l'achat d'objets ou d'œuvres d'art destinés à rejoindre les collections d'un musée de France accessibles au public, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises » ;

Afin de permettre aux éventuels donateurs qui souhaitent soutenir les actions de l'EPCC de bénéficier d'une réduction d'impôts, l'EPCC doit être reconnu d'intérêt général.

Proposition du rapport :

Déposer une demande de reconnaissance d'intérêt général à l'administration fiscale

DELIBERATION N° 2018-13 du 08 novembre 2018

A l'unanimité la proposition est approuvée

Délibération n° 2018-13 du 8 novembre 2018

Le Président

René MOLIN

